

# ACTION URGENTE

## JOURNALISTE KOWEÏTIEN EN DÉTENTION

**Muhammad Abd al Qader al Jasem, journaliste et blogueur koweïtien, a comparu devant la Cour d'assises du Koweït le 21 juin. La Cour ayant refusé de le remettre en liberté sous caution, il se trouve toujours à la prison centrale de la capitale, Koweït, tandis qu'une commission médicale a recommandé que sa détention se poursuive à l'hôpital. Son cas et son maintien en détention doivent faire l'objet d'un réexamen par la justice le 28 juin. Cet homme est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé de manière légitime son droit à la liberté d'expression.**

**Muhammad Abd al Qader al Jasem** a été arrêté le 11 mai 2010. Il a été accusé d'avoir porté atteinte aux intérêts nationaux et au statut de l'émir du Koweït, le chef d'État de ce pays, en raison de vagues déclarations qu'il aurait faites sur son blog (<http://www.aljasem.org>). Il est actuellement détenu à la prison centrale de Koweït.

Le 7 juin, Muhammad Abd al Qader al Jasem a été présenté devant la Cour d'assises pour une deuxième audience. Le procès a été reporté au 21 juin, date de la troisième audience. Il a été demandé à une commission médicale d'évaluer l'état de santé de Muhammad Abd al Qader al Jasem ; elle a fini par recommander qu'il soit détenu à l'hôpital. Son cas sera réexaminé le 28 juin.

Muhammad Abd al Qader al Jasem est considéré comme un patient à haut risque car il a subi une opération à cœur ouvert par le passé. Entre 1992 et 2009, il a également fait l'objet d'une dizaine de cathétérismes cardiaques, procédures lors desquelles des tubes, ou cathéters, ont été placés autour de son cœur afin que celui-ci fonctionne normalement. Son état est actuellement stable, mais Amnesty International reste préoccupée par l'impact qu'une détention prolongée pourrait avoir sur sa santé, quel que soit le lieu où il est incarcéré.

Muhammad Abd al Qader al Jasem a précédemment fait l'objet de l'AU 316/09 (MDE 17/002/2009) et de ses mises à jour.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités koweïtiennes à libérer immédiatement Muhammad Abd al Qader al Jasem, et à abandonner les poursuites engagées contre ce prisonnier d'opinion, qui a exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- faites remarquer que la détention de cet homme va à l'encontre de l'obligation qui incombe au Koweït, au regard du droit international, de faire respecter la liberté d'expression, comme le prévoit le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel cet État est partie ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce que Muhammad Abd al Qader al Jasem ne soit pas soumis à une quelconque forme de mauvais traitement, et à ce qu'il puisse s'entretenir avec son médecin et recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin tant qu'il se trouve en détention.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 06 AOÛT 2010 À :**

Émir du Koweït (chef de l'État)

His Highness Sheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah  
al-Diwan al-Amiri, al-Safat, Koweït  
**Fax : +965 2539 2163 ou +965 22430559**

**Courriel : [amirsoffice@da.gov.kw](mailto:amirsoffice@da.gov.kw)**

**Formule d'appel : *Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte)***

Ministre de la Justice

His Excellency Rashed al-Hammad  
Minister of Justice  
Ministry of Justice  
PO Box 6, al-Safat 1300, Koweït  
**Fax : +965 2243 5220**

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le ministre,***

**Copies à :**

Président de la Commission  
parlementaire des droits humains  
Parliamentary Human Rights  
Committee National Assembly  
P.O. Box 716, al-Safat 13008,  
Koweït

**Fax : +965 2245 5806**

**Courriel : [human-rights@majlesalommah.net](mailto:human-rights@majlesalommah.net)**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Koweït dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## JOURNALISTE KOWEÏTIEN EN DÉTENTION

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Muhammad Abd al Qader al Jasem est le fondateur du journal en ligne *Mizan* et a auparavant travaillé comme journaliste pour le quotidien *Alam al-Yawm*.

L'affaire pour laquelle Muhammad Abd al Qader al Jasem est actuellement inculpé est en relation avec des déclarations qu'il aurait faites sur l'émir du Koweït. Son avocat a déclaré à Amnesty International qu'outre cette affaire, le Premier ministre avait intenté cinq actions en justice contre son client faisant chacune suite à des opinions critiques que Muhammad Abd al Qader al Jasem avait exprimées vis-à-vis de lui. En tout, le Premier ministre et certains de ses collaborateurs ont porté plus de 20 plaintes contre Muhammad Abd al Qader al Jasem.

Muhammad Abd al Qader al Jasem avait déjà été arrêté le 22 novembre 2009 et incarcéré pendant 12 jours. Il a été condamné à six mois d'emprisonnement le 1<sup>er</sup> avril 2010 après avoir été déclaré coupable de diffamation pénale. Moyennant le versement d'une caution, il est resté libre après sa condamnation du 1<sup>er</sup> avril. Le 11 mai, il s'est livré volontairement aux services de la Sûreté de l'État après qu'un représentant du parquet l'eut informé qu'un mandat d'arrêt avait été décerné contre lui ; il a ensuite été placé en détention administrative pendant 21 jours. Son interrogatoire s'est déroulé sans que son avocat ne soit présent, et il n'a pu avoir aucun contact avec sa famille pendant deux semaines. Il a ensuite été conduit, les yeux bandés et les poignets étroitement menottés dans le dos, devant un tribunal pénal de la ville de Koweït, le 24 mai, et n'a pas été autorisé à s'entretenir avec son avocat. Il a alors été formellement accusé d'avoir porté atteinte aux intérêts nationaux et au statut de l'émir du Koweït.

En mai, le ministre koweïtien de l'Information a enjoint aux médias du pays de se garder de rendre compte du cas de Muhammad Abd al Qader al Jasem et de commenter l'affaire. Cette décision semble contraire aux obligations du Koweït qui, en sa qualité d'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, est tenu de protéger le droit à la liberté d'expression. Cependant, en juin, certains médias ont fait fi de l'interdiction et se sont exposés aux sanctions.

Le 4 juin 2010, Amnesty International a écrit à l'émir du Koweït afin de lui faire part de son inquiétude au sujet du maintien en détention de Muhammad Abd al Qader al Jasem.

Un syndicat indépendant de journalistes a été créé en juillet 2008, quatre ans après qu'un tribunal eut refusé d'autoriser sa formation. Plusieurs journalistes ont toutefois été l'objet de poursuites pour diffamation, entre autres chefs d'inculpation ; de tels faits ne sont cependant plus passibles d'emprisonnement.

Pour en savoir plus, veuillez consulter les documents suivants : AU 316/09, MDE 17/002/2009, 25 novembre 2009 <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE17/002/2009/fr> ; mise à jour : MDE 17/002/2010, 10 février 2010, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE17/002/2010/fr> ; Koweït : les autorités doivent libérer un blogueur qui a critiqué le Premier ministre, 14 mai 2010, <http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/kuwait-urged-release-blogger-who-criticised-prime-minister-2010-05-14> et Koweït. Le journaliste Muhammad Abd al Qader al Jasem doit être libéré, MDE 17/004/2010, 4 juin 2010, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE17/004/2010/fr>.

AU 145/10, MDE 17/005/2010, 25 juin 2010

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

